ELECTRICITE DE FRANCE (EDF)

Auto-évaluation relative au niveau « GC advanced » pour l'année 2015

Avertissement : Les éléments d'auto-évaluation s'appuient sur la **communication sur le progrès** du groupe EDF pour 2015 qui regroupe à la fois :

-le document de référence 2015 (DDR)

https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/finance/informations-financieres/informations-reglementees/documents-de-reference

-le document Performance 2015 (indicateurs financiers et extra-financiers) –PERF-
https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/groupe-edf/responsable-et-engage/rapports-et-indicateurs/indicateurs-developpement-durable/edf2015_indicateursperformance_vf.pdf

- le rapport de la Fondation EDF
http://fondation.edf.com/files/documents/pdf/essai%20edf-numerique_PLANCHE.pdf

NB : tous les textes sont aussi disponibles sur les sites en version anglaise

1/ Eléments d'information générale

Période couverte par le COP : 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

A/ Votre COP contient- elle, si pertinent, une description de politiques et de pratiques liées aux opérations de votre entreprise dans des zones à haut risque et/ou affectées par un conflit ?

Pas d'activités significatives pour le groupe EDF dans des pays à risques ou zones de conflit en 2015.

B/ Comment l'exactitude et le périmètre des informations dans votre COP sont-ils évalués par un tiers crédible?

Le périmètre couvert par le processus de reporting (indicateurs économiques, environnementaux et sociaux) correspond à l'ensemble du groupe EDF tel que défini par la consolidation financière ***(cf DDR p192)***

Les informations fournies ont été revues par nos Commissaires aux comptes ***(cf DDR p203-204)***

EDF s'appuie également sur les avis de panels de personnalités indépendantes ***(cf DDR p172)***

C/ Votre COP intègre-elle un des hauts standards de transparence et divulgation ?

Pour la 2ème fois en 2015 EDF a produit un reporting GRI-G4 « critères essentiels » qui s'appuie en particulier sur une matrice de matérialité (***cf DDR p144***)
https://www.edf.fr/sites/default/files/documents/devdurable/edf_correspondance_gri_2015_vf.pdf

Les indicateurs de performance financière et extra-financière font l'objet d'un document intégré (cf PERF)

Le profil et le contexte opérationnel du groupe EDF font l'objet d'une présentation détaillée dans le document de référence (***cf DDR p11-100)***

2/ Critères, bonnes pratiques et explications

A/ Implanter les 10 principes dans la stratégie et les opérations

Critère 1 : La COP décrit l'intégration des pratiques RSE dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles

- *Le pilotage du développement durable (**cf DDR p148-149)***
- *Les engagements de responsabilité d'entreprise du groupe EDF **(cf DDR p145-147)***

Critère 2 : La COP décrit la mise en œuvre des pratiques RSE dans la chaîne de valeur

- *La sous-traitance responsable : une réalité (**cf DDR p187)***
- *La démarche d'achats responsables **(cf DDR p176-177)***
- *La chaîne d'approvisionnement du charbon et de l'uranium **(cf DDR p177)***

Politiques et procédures fiables concernant les Droits de l'homme

Critère 3 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des Droits de l'homme

Engagement de responsabilité d'entreprise : Ne tolérer, dans toutes les sociétés du groupe et chez nos fournisseurs, aucune violation des droits de l'homme, aucune fraude ni corruption ***(cf DDR p146)***

Politiques et démarches associées ***(cf DDR p168-169)***

Critère 4 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes des Droits de l'homme

Mise en œuvre : actions significatives 2015 ***(cf DDR p169)***

Critère 5 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'homme

Le bilan 2015 des engagements de responsabilité d'entreprise ***(cf DDR p146)***

Les alertes éthiques et l'évaluation des risques liés aux droits de l'homme y compris chez nos fournisseurs ***(cf DDR p167)***

Politiques et procédures fiables concernant les conditions de travail

Critère 6 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des conditions de travail

Les engagements d'EDF en tant qu'employeur responsable ***(cf DDR p146)***

Politiques et démarches associées ***(cf DDR 178-186)***

Accord RSE du Groupe EDF
http://strategie.edf.com/fichiers/fckeditor/Commun/RH/Publications/Annee/2009/EDF_Accord_RSE09_vf.pdf

Critère 7: La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail

Mise en œuvre : actions significatives 2015 **(cf DDR 178-191)**

Critère 8 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux conditions de travail

Résultats en matière de sécurité et de promotion de la diversité **(cf DDR p 183 ; 189-190)**

Politiques et procédures fiables concernant la protection de l'environnement

Critère 9 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement

Politiques et démarches associées ***(cf DDR 149-166)***

Critère 10 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la gestion de l'environnement

La démarche repose sur un SME décliné dans un programme de management environnemental ***(cf DDR 149))***

Mise en œuvre : actions significatives 2015 notamment relatives à la réduction de CO2 des outils industriels, à la gestion de la ressource en eau, à la gestion des déchets et à la protection de la biodiversité ***(cf DDR 151-166)***

Critère 11: La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable et à l'environnement

En 2015, le périmètre certifié ISO 14001 représente 98% du chiffre d'affaires consolidé d'EDF, de ses filiales et participations. En mai 2015 la certification ISO 14001 du groupe EDF a été confirmée ***(cf DDR 149)***

Politiques et procédures fiables concernant la lutte contre la corruption

Critère 12 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption

Le Groupe s'est engagé à ne tolérer, dans toutes ses sociétés et chez ses fournisseurs, aucune violation des droits de l'homme, aucune fraude ni corruption. **(cf DDR p146)**

Politiques et démarches associées ***(cf DDR p168)***

Critère 13 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption

Mise en œuvre : actions significatives 2015 :
en 2015 le un groupe de travail a formalisé un référentiel conformité anti-corruption du groupe ***(cf DDR p168)***

Critère 14 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption

Résultat des alertes éthiques ***(cf DDR p167)***

B/ Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations-Unies

Critère 15 : La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges des Nations-Unies

En 2015, le groupe EDF a continué à mettre en œuvre les 11 engagements de responsabilité d'entreprise ***(cf DDR p145-147)***

Par ailleurs, en 2016, le groupe EDF a défini 6 nouveaux objectifs en lien avec les objectifs de développement durable de l'ONU
https://www.edf.fr/groupe-edf/responsable-et-engage/responsabilite-d-entreprise-et-ethique/nos-6-objectifs

Critère 16 : La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie

Principales actions du groupe EDF dans le domaine sociétal **(cf DDR p 174-175)**

Par ailleurs la Fondation EDF s'est donnée 2 priorités : la solidarité et le progrès ; ses réalisations sont détaillées dans le document joint :
http://fondation.edf.com/files/documents/pdf/essai%20edf-numerique_PLANCHE.pdf

Critère 17 : La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique

En tant que partenaire responsable, EDF est investi dans le dialogue et agit avec ses parties prenantes à toutes les échelles du territoire (**cf DDR p147)**

Critère 18 : La COP décrit des partenariats et une action collective

EDF a revisité sa politique de partenariats développement durable selon 3 axes :partenariats stratégiques et de recherche, partenariats biodiversité, partenariats sociétaux **(cf DDR p 163 et 172)**

Actions collectives : Le groupe EDF contribue notamment à la lutte contre la précarité énergétique et accès à l'énergie et au développement économique et social des territoires (**cf DDR 174-175)**

C/ Gouvernance et leadership de la RSE

Critère 19 : La COP décrit l'engagement du président et de la direction

- L'engagement du Président d'EDF **(cf lettre du président d'EDFau secrétaire général de l'ONU)**
- Le pilotage du Développement durable **(cf DDR p 148-155)**
- Les engagements de responsabilité d'entreprise **(cf DDR p 144-146)**

Critère 20 : La COP décrit l'adoption par le conseil d'administration et la gouvernance de l'entreprise

- Rôle du comité d'éthique du conseil d'administration **(cf DDR p 231)**
- Le pilotage du développement durable **(cf DDR p 148)**

Critère 21 : La COP décrit l'implication des parties prenantes

- Ecoute et dialogue avec les parties prenantes **(cf DDR p171-173)**
- Un employeur engagé aux côtés de ses parties prenantes **(cf DDR p187-188)**
- Un dialogue social de qualité **(cf DDR 190-191)**